

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019**

Présents : Mme BOYAT Sylvie
Mrs DUPONT Éric, MUDRY Stéphane, MENOUD Julien et MORAND Jean Claude.

Excusé : Mme DWORAK Bogena
Mrs BOINNARD Cyril, DELERCE Olivier et JOSSERAND Jean-François.

Éric DUPONT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20h30.

Présentation de l'ONF :

Les responsables locaux de l'ONF font le bilan des parcelles forestières de la commune dont ils assurent actuellement la gestion et présentent les parcelles qui pourraient à l'avenir être intégrées à cette gestion.

Le Compte-rendu de la séance du 25 octobre est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Aménagement routier de la traversée du village :

Monsieur le Maire présente au CM la nécessité de la mise en place d'une zone réservée d'une largeur de 7m comprenant la route et un trottoir aux normes handicapées, depuis l'école jusqu'à la mairie afin de sécuriser le déplacement entre ces deux lieux.

Pour cela, un document doit être réalisé par un géomètre pour qu'il soit pris en compte par le PLUI en cours de rédaction.

Le coût est de 5673,60€.

Le CM valide à l'unanimité cette proposition.

3. Mise à jour après travaux des emprises des routes « Les Brons et la Jumbaz » :

Pour la mise à jour des emprises foncières après les travaux d'élargissement de la route vers les Brons et de création de la route de la Jumbaz.

Monsieur le Maire présente un devis du cabinet DAVIET d'un montant de 5 389.20 €uros.

Le CM valide à l'unanimité cette mise à jour.

4. Sinistres de la Halte du moulin :

Concernant le sinistre sur la terrasse, Monsieur le Maire informe le CM que l'assurance décennale prend en charge les réparations pour un coût de 34987,17€.

Pour les dégradations constatées sur le carrelage de plusieurs pièces, un dossier de sinistre sera prochainement ouvert auprès de la MAAF.

5. Convention avec ENEDIS :

Monsieur le Maire présente au CM la convention à passer avec ENEDIS pour enterrer plusieurs lignes électriques et mettre en place un transformateur derrière le panneau d'information communal aux Girods.

Le CM approuve à l'unanimité cette convention.

6. Travaux en cours :

Le goudronnage de la route des Croisettes a été réalisé.

La préparation a été effectuée par l'entreprise GIROD et l'enrobé par la COLAS.

Concernant les travaux à l'école, la dalle a été coulée et le sous-sol est terminé.

La maçonnerie sera finie pour Noël et la charpente pourra être mise en place à partir du 15 janvier 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la commune à l'inspectrice de l'éducation nationale de l'arrondissement d'Évian pour l'informer des travaux d'agrandissement de l'école et lui demander l'ouverture d'une troisième classe pour la rentrée de 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier que la commune a envoyé aux parents des enfants de 3 ans et aux parents des enfants non actuellement scolarisés à l'école de Seytroux.

7. Régime forestier :

Suite à la présentation de l'ONF et le courrier reçu de la DDT (Service Eau et Environnement), monsieur le Maire propose au CM d'envoyer un courrier à la DDT pour préciser la position de la commune sur l'intégration de nouvelles parcelles de forêt dans la gestion effectuée par l'ONF.

8. Tarifs loyers locations :

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 2% des loyers des appartements communaux au 1er janvier 2020.

À compter du 1^{er} janvier 2020, voici les tarifs des divers appartements situés :

- À l'école : 483 €
- Au-dessus de la salle d'animation : 434 €
- Au-dessus de la Mairie : T2 : 379 €
T3 : 404 €
- Aux gites des Meuniers : 596 €

Ces tarifs ont été votés à l'unanimité du conseil.

9. Tarifs eau :

Monsieur le Maire propose de ne pas changer le tarif de l'eau sauf pour le branchement.

Propositions des nouveaux tarifs (HT) pour 2020 :

- Abonnement eau : 85 €
- Consommation d'eau : 1,43 € le m³ jusqu'à 300 m³
0,58 € le m³ après 300 m³
- Branchement eau : 360 € (350 € en 2019)

Ces tarifs ont été votés à l'unanimité du conseil.

10. Tarifs de l'assainissement :

Propositions des nouveaux tarifs (HT) pour 2020 :

- Abonnement assainissement : 76 € (74 € en 2019)
- Consommation : 1,26 € le m³ jusqu'à 300 m³ (1,23 € en 2019)
0,53 € le m³ après 300 m³ (0,52 € en 2019)
- Branchement assainissement : 3 280 € (3 200 € en 2019)

Ces tarifs ont été votés à l'unanimité du conseil.

11. Décisions modificatives :

Monsieur le Maire présente au CM les modifications à effectuer :

- Les coûts d'électricité de la chaufferie étant plus élevés que prévu, il est proposé de virer la somme de 5 449,25 € du chapitre 'Dépenses imprévues' au chapitre 'Charges à caractère général' dans le budget 'Multiservices'.
- Proposition d'un versement d'un fond de concours de 10 000€ à la CCHC pour différents travaux de voirie.

Le CM approuve à l'unanimité ces modifications.

12. Urbanisme :

Un Certificat d'Urbanisme (a) est étudié :

- NOVALPS
Adresse : 1008 Route de la Tassonnière
Références cadastrales : B 174
Objet : Donation MORAND JC
Observations :
 - Les réseaux E. D. F. et P. T. T. seront réalisés en souterrain. **En cas d'extension du réseau ENEDIS, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
 - Toute installation de chauffage électrique sera subordonnée à un accord spécial de ENEDIS.
 - Aucune clôture ne pourra être installée sans obtention d'un arrêté d'alignement.Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le vendredi 22 novembre, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Une Déclaration Préalable :
 - BREBANT Alain
Adresse : 1303 Route de Malaliutaz
Références cadastrales : A 1474
Objet : Pose de 10 panneaux solaires en surimposition
Observation : Les panneaux doivent s'intégrer à la couleur du toit.
Avis : Favorable en respectant les observations données.
- Deux Certificat d'Urbanisme (a) :
 - Notaire Hillard-Manzi (Thonon-les-Bains)
Adresse : 54 et 56 Chemin des Combes
Références cadastrales : B 1050 – 2799
Objet : Vente DRFIP Région Auvergne-Rhône-Alpes / Mr et Mme Escoffier
Observations :
 - Chaque logement devra avoir son propre branchement avec compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété. Le raccordement est à la charge du propriétaire.
 - Séparation des Eaux Pluviales et des Eaux Usées. Canalisation vers les eaux pluviales pour celles-ci.
 - L'intéressé devra obligatoirement aménager 3 places de parking par logement sur sa propriété. Le stationnement sur le domaine public sera interdit.

- Les réseaux E. D. F. et P. T. T. seront réalisés en souterrain. **En cas d'extension du réseau ENEDIS, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- L'accès sur la voie communale sera réalisé suivant les directives communales.
- Toute installation de chauffage électrique sera subordonnée à un accord spécial de ENEDIS.
- **Toutes modifications ou tous aménagements feront l'objet d'une demande d'urbanisme.**

Avis : Favorable en respectant les observations données.

○ NOALPS

Adresse : 934 Route du Crêt

Références cadastrales : A 2496 – 2606

Objet : Vente LAWLER / LEDINGHAM

Observations :

- Le terrain a été grevé d'un aménagement routier lors du permis n° PC07427105B0012 (plan joint).
- Chaque logement devra avoir son propre branchement avec compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété. Le raccordement est à la charge du propriétaire.
- Séparation des Eaux Pluviales et des Eaux Usées. Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales.
- L'intéressé devra obligatoirement aménager 3 places de parking par logement sur sa propriété. Le stationnement sur le domaine public sera interdit.
- Les réseaux E. D. F. et P. T. T. seront réalisés en souterrain. **En cas d'extension du réseau ENEDIS, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- L'accès sur la voie communale sera réalisé suivant les directives communales.
- Toute installation de chauffage électrique sera subordonnée à un accord spécial d'ENEDIS.
- Aucune clôture ne pourra être installée sans obtention d'un arrêté d'alignement.

Avis : Favorable en respectant les observations données.

• Deux Certificat d'Urbanisme (b) :

○ COMTE Chistiane

Adresse : Saint Martin

Références cadastrales : B 3533 – 3534 – 3537

Objet : construction sur lot 1

Observations :

- Les intéressés devront se raccorder obligatoirement au collecteur public, suivant les directives communales.
- Les travaux de raccordement au réseau d'assainissement et au réseau d'eau des parcelles concernées feront l'objet d'une convention avec la Mairie et seront réalisés, aux frais de l'intéressé, par l'Entreprise GIROD, entreprise agréée par la Commune. Pour les raccordements, l'intéressé devra faire la demande à la Commune un mois avant les travaux. Un métré contradictoire sera réalisé au moment des travaux.
Raccordement au réseau collectif : le raccordement au réseau d'assainissement se fera soit vers la route communale en bas du terrain (avec autorisation écrite des propriétaires des terrains traversés) soit vers le haut du terrain (avec une pompe de relevage)
- Le raccordement à l'égout communal fera l'objet d'une taxe de branchement.
- Le raccordement au réseau d'eau communal fera l'objet d'une taxe de branchement.
- Le compteur d'eau devra être installé en limite de propriété dans un regard ISOTHER.
- L'intéressé devra obligatoirement aménager 3 places de parking par logement sur sa propriété. Le stationnement sur le domaine public sera interdit.
- Séparation des Eaux Pluviales et des Eaux Usées. Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales.
- Les réseaux E. D. F. et P. T. T. seront réalisés en souterrain et à la charge du pétitionnaire. **En cas d'extension du réseau ENEDIS, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).**
- Toute installation de chauffage électrique sera subordonnée à un accord spécial de ENEDIS
- Aucune clôture ne pourra être installée sans obtention d'un arrêté d'alignement.

Avis : Favorable en respectant les observations données.

13. Questions diverses :

- La Société d'économie alpestre propose aux communes le changement de la signalétique (panneaux) se trouvant à l'entrée des alpages. Monsieur le Maire propose de recenser les panneaux existants.
- La commune mène actuellement une étude sur la saleuse équipant l'engin de déneigement qui semble être d'un poids trop important pour un fonctionnement optimum. La société Bosson a établi un devis pour la fourniture d'une saleuse plus petite ESCOMEL DS1200 et la reprise de l'ancienne saleuse ESCOMEL DS1700.

Le CM approuve à l'unanimité le devis de la société bosson sous réserves qu'il soit confirmé que la différence de poids entre les 2 saleuses résoudra les problèmes de fonctionnement du chargeur.

Fin du conseil municipal : 23h00.